

Copie conforme à
l'original

213
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 ALLEE MAX JACOB
95200 SARCELLES
987639804 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, 1 ALLEE MAX JACOB 95200 SARCELLES, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 6 Juin 2024.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Abdelkader CHIKH** associé présent et acceptant qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des parts des associés présents ou représentés : 150 parts détenues en pleine propriété sur les 150 parts composant le capital social.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Article 4 : Siège social » des statuts,
- Constatation de cessions de parts et Modification corrélative de l'article « Article 7.2 : Capital social » des statuts.
- Remplacement du Gérant, nomination d'un Co-gérant et modification corrélative de l'article « Article 12 - Gérance » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 1 ALLEE MAX JACOB – 95200 SARCELLES à 7, ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES, à compter du 6 juin 2024.

En conséquence, l'article ARTICLE 5- SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié comme suit :

«Article 4 : Siège social –

Le siège social est fixé à 7, ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AGREMENT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, accepte et constate ce même jour, la cession effectuée le 6 juin 2024 des 30 parts de 100 € chacune par **Monsieur Mustapha BEN HASSINE**, à **Monsieur Samir CHIKH**.

En conséquence, l'article 7.2 : Capital social des statuts a été modifié comme suit

«Article 7.2 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 15 000 euros.

Le capital social est fixé à la somme de 15 000 euros. Il est divisé en 150 parts sociales de 100 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution. Suite à la cession de parts du 6 juin 2024, le capital social est désormais réparti comme suit

<u>Souscripteurs</u>	<u>Nombre de parts souscrites</u>
Monsieur Samir CHIKH	30 parts, numérotées de 1 à 30
Monsieur Abdelkader CHIKH	120 parts, numérotées de 31 à 150

Total:	150 parts sociales

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – REMPLACEMENT DU GERANT ET NOMINATION D’UN

CO GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de monsieur **Mustapha BEN HASSINE** de ses fonctions de Gérant notifiée le 6 juin 2024 à chacun des associés. Elle lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de **Mustapha BEN HASSINE** :

- **Samir CHIKH**, demeurant 7 ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES, pour une durée indéterminée à compter du 6 juin 2024. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés et il représentera la société dans ses rapports avec les tiers.
- **Samir CHIKH** a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Gérant :

- **Abdelkader CHIKH**, demeurant 7 ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES, pour une durée indéterminée à compter du 6 juin 2024. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés et il représentera la société dans ses rapports avec les tiers.
- **Abdelkader CHIKH** a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

En conséquence, l'article 12 : Gérance des statuts a été modifié comme suit :

« Article 12 : Gérance

La société est dirigée et administrée par un ou plusieurs gérants personnes physiques associées ou non de la société.

En cours de vie sociale, le ou les gérants sont désignés par une décision collective ordinaire des associés, le ou les premiers gérants étant nommés dans les statuts constitutifs.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur Samir CHIKH, demeurant 7 ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES, né le 19 Novembre 2004, à BORDJ BOU ARRERIDJ (Algérie), de nationalité Algérienne.

Est nommé Co-gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur Abdelkader CHIKH, demeurant 7 ALLEE DU JEU DE BOULES - 95200 SARCELLES, né le 19/12/1971 à BORDJ BOU ARRERIDJ (Algérie), de nationalité Algérienne.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR

LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Monsieur Abdelkader CHIKH

